

Neptune 1977-2018 : une belle aventure...



Du 15 juillet au 10 septembre, au port du Châtelet, Neptune est resté posé et appuyé le long de la jetée provoquant un intérêt constant pour les pêcheurs, marcheurs, baigneurs et curieux en tout genre.

Neptune, c'est une longue histoire avec Saint-Jacut. Voilier de 18m30, imaginé par Bernard Deguy, naviga-

teur jaguen, dessiné par André Mauric, à Marseille, il est construit par le chantier Pouvreau, à Vix en Vendée, pour participer à la deuxième course autour du monde, la Whitbread, en 1977-78.

Neptune est baptisé le 23 juillet 1977 à Saint-Jacut, par le Chanoine d'Arc, au port de la Houle Causeul.

Sa toute première course est la Chanel Race, en juillet 1977, où il termine 3^e.

Pour la deuxième Whitbread, l'équipage de Neptune, 10 personnes embarquées, tous membres du Yacht Club de Saint-Jacut, est skippé par Bernard Deguy; il termine 8^{ème} en temps compensé.

En 1981, Neptune, toujours skippé par Bernard Deguy - et seul à bord ! - gagne Les 24 Heures en Solitaire de Saint-Malo.

En 1982, Neptune est vendu, son nom Neptune resta la propriété de Bernard Deguy et il est rebaptisé Jupiter. Ses aménagements sont refondus pour naviguer en charter dans l'arc antillais. Mais au cours de l'ouragan Hugo en 1989, il rompt

son mouillage et s'échoue en endommageant gravement sa coque côté bâbord.

En 1995, un groupe de passionnés pour ce bateau de légende, l'Association Les Amis de Neptune (lesamisdeneptune@hotmail.com), à Pointe-à-Pitre, entreprend de le restaurer. Il peut à nouveau régater aux Antilles, comme dans la Coupe Heineken, les Voiles de Saint-Barth, et la Coupe Truskell en Guadeloupe.

En 2015, l'Association reprend contact avec Bernard Deguy et, avec son accord, le bateau retrouve son nom d'origine. Le 40^{ème} anniversaire de Neptune est célébré en décembre 2017 à Pointe à Pitre, en présence de Bernard Deguy. L'idée naît alors de ramener le bateau à Saint Malo, son port d'attache originel, pour participer au 40^{ème} anniversaire de la Route du Rhum en 2018.



Après avoir participé en juin à la dernière étape de la Volvo Race, la Legends Race, entre Göteborg et La Haye, il rejoint la côte bretonne et son lieu de baptême, Saint Jacut de la Mer. Bénéficiant d'un accueil bienveillant de la mairie, Neptune a pu séjourner au Châtelet pour y effectuer une révision complète de l'appareil à gouverner, y compris le démontage du safran qui n'avait jamais été démonté. Des travaux de mécanique ont été également réalisés au chantier Saint-Jacut Marine.

Le Neptune a regagné Saint-Malo d'où il est parti le 5 novembre pour rejoindre Pointe à Pitre.

Bernard Deguy

Commémoration du 11 novembre

Pour la commémoration du centenaire de l'armistice signé le 11 novembre 1918, quelques moments forts ont été partagés à Saint-Jacut-de-la-Mer ce 11 novembre 2018.

La commémoration a commencé par une exposition au centre culturel du 8 au 12 novembre. Cette exposition prêtée par l'Office National des Anciens Combattants, intitulée « La Bretagne et les Bretons dans la Grande Guerre », évoque les grands aspects de la Bretagne durant la Grande Guerre. La vidéo-projection de l'étude sociologique d'Alain ÉMON sur le Saint-Jacut-de-la-Mer « Avant, pendant, après la guerre » était également visible. Les enfants de l'école ont exposé leurs réalisations composées de textes inspirés des œuvres réalisées par les élèves en 2014. Ces tableaux étaient aussi affichés et offraient une exposition très émouvante.

Le 10 novembre à 18h30, les Jaguens se sont réunis au monument aux morts pour y allumer des bougies et lire des lettres de combattants.

A 6h00 le 11 novembre au monument, devant de nombreux Jaguens, deux joueurs de cornemuse dont Daniel GUICHARD, ont sonné « The battel O'er » (la bataille est terminée).

De cette matinée du 11 novembre 2018, on se souviendra du cortège, précédé des porte-drapeaux accompagnés des enfants munis de fanions tricolores, se dirigeant vers le monument aux morts, de la diffusion de musique d'époque, de la sonnerie « cessez le feu », des cloches de Notre Dame de Landouar sonnantes à la volée à 11h00. Devant une assemblée nombreuse en ce jour du souvenir, la cérémonie patriotique avec l'appel des morts a été marquée par la réponse collective des enfants « Morts pour la France ». Avant de clore la cérémonie, Jacqueline BARINGO a lu un texte allemand et le jeune Gabriel, une lettre de son arrière grand-père Gabriel-Philippe ÉMON, adressée du front à son épouse pendant la guerre 1914-1918.

Lydie Allan





sommaire

- 02 ► Actualité
- 03 ► Mot de madame le maire
- 04 ► Les conseils des 19 juin,
26 juillet, 4 octobre,
8 novembre 2018
- 07 ► Informations communales
- 13 ► Informations intercommunales
- 14 ► Informations diverses
- 16 ► Notre école
- 20 ► Vie associative
- 22 ► Culture
- 25 ► Environnement et histoire
- 27 ► Tribune libre
- 28 ► Mémo



Le Jaguen

- Tirage : 900 exemplaires
- Imprimé sur papier recyclé
- Directrice de la publication :
C. Emberson, maire
- Responsable de la publication :
D. Delage, adjointe
- Coordination :
L. Allain, secrétaire
- Conception, maquette et
traitement photo :
A. Junguené
- Crédits photos : Pascal Abily,
Lydie Allain, Anne Bataille,
Chloé Berteaux, Jean-Pierre
Billois, Gwen Bouédec, Bernard
Deguy, Claire Emberson, Daniel
Guichard, Denis Lecorguillé,
Clarisse Renouard, Anne-
Françoise Rollet, Jacques Roux.
- Impression : Impri'Média
Impasse de la Rabine Verte
22100 Saint-Samson-sur-Rance

Après un automne doux et lumineux, nous entrons doucement dans l'hiver. Durant cet automne exceptionnel nous avons toutefois subi des coups de vent très forts et peu anticipés ; en octobre plusieurs bateaux ont rompu leurs amarres. Je remercie ici le chef de port qui, dès que la marée l'a permis, a travaillé avec les propriétaires pour éviter qu'il y ait plus de dégâts. Il est à craindre que ces phénomènes inhabituels se reproduisent de plus en plus : canicules, pluies violentes, coups de vent. Il est donc important dès maintenant d'anticiper. C'est pour cela que nous mettons à jour le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Ce plan permet d'identifier les personnes ayant besoin d'aide en cas d'urgence. Nombre d'entre vous ont reçu un questionnaire. Merci à ceux qui ont répondu. Si vous n'avez pas été contactés, merci de nous le faire savoir. J'insiste sur le fait que ces informations sont traitées de façon confidentielle et ne seront pas divulguées.

J'aborde ici un sujet important concernant le respect des autres et la liberté d'expression.

Les réseaux sociaux sont un phénomène récent par lequel tout un chacun peut informer, communiquer Il suffit d'un ordinateur et d'une adresse mail. Ce phénomène a de très bons côtés car il permet de garder contact avec des amis, de se sentir moins isolé, de s'informer ou échanger sur des idées. Les réseaux sociaux ont aussi un côté « pervers » car ils permettent de harceler, d'insulter, parfois avec bassesse, perfidie et lâcheté en utilisant des pseudonymes. Il est important de savoir qu'il y a des lois qui posent des limites sur ce qui est acceptable ou non. Ce qui n'est pas acceptable c'est la diffamation, l'atteinte à l'honneur, le mensonge, surtout quand cela est publié sur des réseaux ouverts au public sans mot de passe, comme cela l'a été à l'égard des élus jaguens récemment.

Si l'on juge que les limites sont dépassées, il est possible de contacter un avocat ou la gendarmerie et de se défendre en justice. D'ailleurs, les enfants de l'école sont sensibilisés en passant un permis internet avec le concours de la gendarmerie afin de les protéger et de respecter les autres.

Ceci s'applique pour toutes les attaques personnelles, sur les enfants, sur les élus.... Cette remarque n'est en aucun cas une atteinte à la liberté d'expression.

Dinan Agglomération a été formée il y a près de 2 ans avec le regroupement de 64 communes et près de 100 000 habitants. Quels sont les impacts sur la vie quotidienne à Saint Jacut ? Ils sont importants et certains déjà connus : Dinan Agglomération ramasse nos poubelles, gère les déchets et les déchetteries ; elle est responsable de la gestion et l'entretien de la zone artisanale, de l'assainissement et de la station de traitement ; elle établit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ; elle gère le transport des enfants ; elle lève des taxes.

C'est toute une organisation qui s'est mise en place très rapidement afin d'harmoniser les différentes pratiques sur un territoire très vaste. Parfois les délais demandés ont été trop courts, surtout en ce qui concerne le PLUi. Sur les 64 communes, seule une commune a pu se tenir au programme imposé, les autres ont demandé un temps de réflexion plus approprié compte-tenu de l'importance vitale de ces travaux. Grâce à la taille de cette nouvelle agglomération, il sera possible de mettre en place une solidarité entre les communes. Dans le cas de Saint-Jacut-de-la-Mer, cela se traduit par la mise en place de GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations et la submersion marine.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Claire Emberson



Texte intégral disponible en mairie et sur le site mairie-saintjacutdelamer.com

Séance du **mardi 19 juin 2018**

Absents : Mme Renouard, pouvoir à M. Roux; M. Calmay, pouvoir à M. Maillard



Forum des associations associations

Participation financière de la Commune au prorata du nombre d'habitants suite au désengagement financier de Dinan Agglomération.
Avis favorable à l'unanimité.

Terrain communal

Cession de la parcelle cadastrée AH 378, rue de la Houle Causseul à M. Bruno CHOMET.
✓ Avis favorable 12 voix pour, 1 abstention (Mme GOUPY).

Cabinet Médical

Délégation de signature pour l'acquisition du Cabinet par la Commune à M. Jean-Christian DURETZ, 1^{er} Adjoint, pour signer l'acte notarié.
✓ Avis favorable 11 voix pour, 1 abstention (Mme GOUPY). Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Désignation du délégué à la protection des données externes de la commune

Désignation du CDG 22.
✓ Avis favorable à l'unanimité.

Local du service technique

Validation de l'avenant PERROQUIN (3 402,00 € HT) et de l'avenant ARTS DU TOIT (3 486,00 € HT).
Sursis à validation de l'avenant BIZEUL (6 653, 68 €) dans l'attente de clarifications.
✓ Avis favorable à l'unanimité.

Club Nautique

Remplacement de la structure plage du Rougeret.
Projet présenté par le CLUB NAUTIQUE de 67 676,00 € TTC.
Proposition de la Commission Culture et Sports et de la Commission Finances de subvention communale à hauteur de 50 000,00 € TTC. La différence (17 675,00 € TTC) restant à la charge du CLUB NAUTIQUE.
✓ Avis favorable 12 voix pour. M. De BRYE ne prend pas part au vote.

Restauration des ouvrages portuaires et de défenses contre la mer

Validation de l'avenant Entreprise LE DU pour 77 464,00 €.
Avis favorable 11 voix pour, 1 voix contre (Mme GOUPY) et 1 abstention (Mme CHAUVEAU).



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Madame le Maire :

- Reprise d'enrobé au port de la Houle Causseul, entreprise EIFFAGE : 720,00 € HT,
- Travaux de réparation sur un des camions du service technique, GARAGE DE LA BAIE : 1 318,44 € HT,
- Recherche et réparation d'une fuite sur le réseau EP au camping municipal, entreprise CHAUVEAU Pascal : 1 140,00 € HT,
- Achat de phéromones pour pièges à chenilles processionnaires, société INCITAVERT : 734,23 € HT,
- Création d'un trottoir sur la RD 62 au niveau du cimetière, entreprise CAMARD : 6 675,00 € HT,
- Remplacement et migration des données d'un ordinateur du service administratif, société MICRO CONTACT : 1 468,91 € HT.

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Absent : M. Duretz, pouvoir à Mme Emberson

Batiment d'accueil de la plage du Rougeret : lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre

Après démolition des toilettes existantes sera édifié un bâtiment d'intérêt collectif comprenant un ensemble de toilettes publiques aux normes d'accessibilité et un espace destiné à accueillir des groupes pratiquant des sports nautiques, avec douches, bureau et réserve.

L'enveloppe financière prévue pour cet équipement est de 170 000 € HT.

✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour lancer une procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre de ce bâtiment.

Financement par la commune des cours de voile pour les élèves de l'école primaire

Le conseil communautaire de Dinan Agglo ayant pris la décision de ne plus financer les séances de voile à compter de la rentrée 2018, ces dernières seront prises en charge par la commune, si aucun autre financement n'est trouvé.

✓ Accord du conseil, à l'unanimité.

Club nautique : subvention pour le remplacement de la structure plage du rougeret

Le coût de ce nouvel équipement est estimé à 67 675 € TTC. Le principe de l'attribution d'une subvention communale de 50 000 € a été acté lors du conseil municipal du 19 juin dernier.

✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour attribuer la somme de 10 000 € au club nautique au titre de l'exercice 2018, pour que l'association puisse engager les premières dépenses liées à ce remplacement.

Prise en charge des dommages subis par les particuliers suite à l'effondrement du mur du cimetière

La commune prendra directement en charge les dommages subis par les particuliers sur les urnes déposées à l'intérieur du colombarium, sur les cavurnes ou sur les gravures et accessoires.

✓ Accord du conseil, à l'unanimité.

Occupation du domaine public : terrasse du « ST-AWAWA »

Le nouveau propriétaire demande à occuper une partie du domaine public au niveau de la rue des Écluses en y installant une terrasse. Il précise que la terrasse est démontable mais qu'il souhaiterait qu'elle puisse rester à l'année.

✓ Le conseil, par 11 voix pour et 2 contre (Mme Goupy et M. Hesry) émet un avis favorable au principe d'installation de cette terrasse qui devra être démontée hors saison estivale.

Animateur sportif au Plancoët-Arguenon-Football-Club (PAFC) : participation financière de la commune

La commune de Pluduno demande à toutes les communes ayant des jeunes domiciliés sur leur territoire respectif et ayant une licence au PAFC de participer financièrement au reste à charge du financement de l'animateur s'occupant des sections jeunes (45 € par an et par jeune licencié).

✓ Accord du conseil, à l'unanimité



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Installation d'un lave-mains dans le bureau du gestionnaire des ports, entreprise LEVEQUE Dominique : 736,60 € HT.
- Achat d'un ensemble de colombarium et de 6 cavurnes, entreprise HIGNARD : 12 250,00 € HT.
- Curage de douve au niveau du Ruet, entreprise CHAUVEAU Michel : 610,00 € HT.
- Achat de vaisselle et d'un percolateur pour la salle Polyvalente, société COMPTOIR DE BRETAGNE : 979,43 € HT.
- Remplacement du disjoncteur général de la Salle polyvalente, entreprise BERTHELOT Noël : 2 850,86 € HT.
- Signalisation horizontale (peinture au sol) des routes communales (campagne 2018), entreprise BSM : 4 995, 00 € HT.
- Signalisation horizontale (peinture au sol) des routes communales (complément campagne 2018), entreprise BSM : 953, 85 € HT.
- Maintenance du poste d'appel d'urgence de l'île des Ebihens, société INEO INFRACOM : 740, 00 € HT.
- Nettoyage et déblaiement des pierres et de la terre sur la plage du Rougeret, entreprise CHAUVEAU Pascal : 1 000,00 € HT.
- Mise au norme électrique au camping suite au rapport de la SOCOTEC, entreprise LEVEQUE Dominique : 1 834, 80 € HT.
- Mise en place d'un coffret électrique extérieur au camping au niveau du bloc n°2, entreprise ALLEZ : 1 869,68 € HT.
- Travaux d'électricité dans l'appartement du camping, changement des horloges des blocs sanitaires 2 et 3 et pose interrupteur et robinet suite au bardage du bloc n°3, entreprise LEVEQUE Dominique : 1 245, 00 € HT.
- Achat de plantations diverses pour aménagement extérieur au camping, entreprise JARDIN DU LITTORAL : 893,23 € HT.

Séance du jeudi 4 octobre 2018

Absents : M. Maillard, pouvoir à M. Calmay

Dinan Agglomération : adoption du projet de statuts applicables au 1^{er} janvier 2019

✓ A l'unanimité, le conseil adopte les statuts de Dinan Agglomération.

Déclassement de la route départementale n°26 « grande rue » pour une longueur de 1170 mètres

A l'unanimité, le conseil prononce le classement de cette voie dans le domaine public communal et sollicite le Département pour classer le boulevard du Rougeret dans la voirie départementale.

Réorganisation de service : suppression du poste d'attaché et mise à jour du tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite de l'ancien secrétaire de mairie au 1^{er} juillet 2018 et à l'arrivée de M. Hamon à ce poste, le conseil, à l'unanimité, approuve la réorganisation de service. Le tableau des effectifs du personnel communal s'établit désormais ainsi :

Observations du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique concernant la création d'un village vacances (vvh) à Beaussais-sur-Mer

- ✓ A l'unanimité, le conseil souhaite transmettre à la commissaire enquêteuse les points suivants:
 - Problème de la capacité de la station de traitement des eaux usées commune entre Ploubalay et Lancieux (un débordement serait préjudiciable à la qualité des eaux de la baie de Beaussais).
 - Accroissement de la fréquentation des parkings et des plages de notre commune, Beaussais sur Mer ne disposant d'aucune plage.
 - Accroissement de la circulation estivale avec une fréquentation de ce VVF estimée à 1680 personnes.

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
Commune			
<i>Service administratif</i>			
2	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h00	1 non pourvu (attente recrutement)
2	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Temps complet 35h00	1 non pourvu (attente recrutement)
2	Adjoint administratif territorial	Temps complet 35h00	1 non pourvu (attente recrutement)
<i>Service technique</i>			(NB : 3 postes ouverts pour 1 recrutement prévu)
1	Technicien	Temps complet 35h00	
5	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Temps complet 35h00	
2	Adjoint technique territorial	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 20h00	
<i>Sécurité</i>			
1	Gardien brigadier	Temps complet 35h00	
Camping			
<i>Service technique</i>			
2	Adjoint technique territorial	Temps complet 35h00	Agents contractuels
Ecole publique			
<i>Service scolaire</i>			
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 30h15	
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 25h00	
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 5h00	Agent contractuel

Cabinet médical : montant du loyer

Depuis le 3 septembre 2018, le cabinet médical est propriété communale.

✓ A l'unanimité, le conseil fixe la location mensuelle du cabinet à 800 € (hors charges), soit 400 € par bureau. Ce tarif sera applicable après période de gratuité.

Participation financière à la construction du centre d'incendie et de secours de Beaussais-sur-mer

Le coût estimé de la construction est de 833 333, 00 € HT avec une participation du SDIS 22 de 30%. Les 70% restant soit 583 333,00 € seront à la charge des communes adhérentes.

Beaussais-sur-Mer propose un mode de répartition des financements établi sur la base des interventions cumulées sur les 3 dernières années, soit un taux de 36% pour la commune de Saint-Jacut de la Mer, donc une participation de 210 000 €.

Considérant que la caserne sera opérationnelle en 2020, le conseil propose que la répartition se fasse sur la population DGF estimée à cette date, à savoir :

COMMUNES	ESTIMATION POPULATION DGF 2020		
Beaussais-sur-Mer	5 000		
Lancieux	2 739		
Saint-Jacut-de-la-Mer	1 685*	COMMUNES	RÉPARTITION EN €
TOTAL	9 424	17,88 %	104 300,00 €
			583 333,00 €

*La population DGF tient compte de la fréquentation estivale.

- ✓ Après débats, le conseil adopte la participation communale de 104 300 € par 11 voix pour, 1 contre (Mme Goupy) et 1 abstention (Mme Chauveau).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Travaux de reprofilage et de revêtement tri couche de la Vieille Route, DINAN AGGLOMERATION : 3 266,10 € HT
- Remplacement du busage « eau pluviale » défectueux sous la route au niveau de l'intersection de la rue des Bourgneufs et de la RD 26, DINAN AGGLOMERATION : 1 505,40 € HT
- Remplacement du pack de batteries du véhicule électrique « Méga », entreprise CMJ SOLUTIONS : 2 698,28 € HT
- Fourniture et montage d'une serrure mécanique à code sur le portail de l'école, entreprise MECCA OUEST : 1 727,61 € HT
- Fourniture et pose d'un vidéo projecteur et achat d'un ordinateur portable pour l'école (classe CP-CE), entreprise MICRO-CONTACT : 1 640,00 € HT
- Fourniture et pose d'un vidéo projecteur et d'un écran pour l'école (classe CM), entreprise MICRO-CONTACT : 795,00 € HT
- Achat d'un vidéo projecteur et d'un écran pour l'école (classe maternelle), entreprise MICRO-CONTACT : 485,00 € HT
- Achat de deux ordinateurs portables pour l'école (classe maternelle + classe CM), entreprise MICRO-CONTACT : 860,00 € HT
- Création d'un réseau de sauvegarde automatisé, création d'un répertoire NAS et déploiement d'un antivirus (fourni par l'Education Nationale) sur tous les postes informatiques de l'école, entreprise MICRO-CONTACT : 785,00 € HT

Séance du jeudi 8 novembre 2018

Absents: Mme Goupy, pouvoir à Mme Chauveau; M. Hesry, excusé.

Voirie communale : nouvelle longueur

Après ajustements, la nouvelle longueur de voirie communale s'établit comme suit :

Longueur précédente	12 739 m
Voirie lotissement de Biord	325 m
Ex RD 26 -Voie communale n°37 + n°25 :	1 170 m
Nouvelle longueur de voirie communale :	14 324 m

Personnel communal : création de postes aux services techniques

Compte-tenu du départ à la retraite, en 2019, de deux agents des services techniques, il y a lieu de créer les postes permettant de recruter deux personnes (responsable et agent polyvalent des services techniques).

- ✓ Accord du conseil, à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Sondage de coque sur les 2 prames (budget du port), entreprise EXPERTISE MARITIME ERIC SENDRA : 1 080 € HT.
- Travaux de voirie, réalisation en enrobé de l'accès au nouveau bâtiment des services techniques, entreprise GNTP : 3 544 € HT
- Création/modification du branchement électrique du nouveau bâtiment des services techniques, société ENEDIS : 2 926 € HT.
- Remplacement de deux portes de caveau au cimetière, entreprise FOURÉ Dominique : 920 € HT.



état civil

Décès

- Le 28/06/2018 à Saint-Malo : Paul BODINEAU
- Le 16/07/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Emile LEVREL
- Le 26/07/2018 à Rennes : Gilbert PAITRY
- Le 07/08/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : François VINIAL-NAESSENS
- Le 21/08/2018 à Dinan : Eugène FOUYER
- Le 01/10/2018 à Dinard : Michel LERESTEUX
- Le 14/10/2018 à Dinan : Marcelle ATTORRESI
- Le 24/10/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Jacques HUREL
- Le 26/10/2018 à Bult : Yannick CALMAY
- Le 03/11/2018 à Saint-Malo : Jean-Claude GORGE
- Le 05/11/2018 à Lancieux : Marie JOSSELIN, née AUBIN

Mariages

- Le 28/07/2018 : Elodie MAGNIER & Guillaume LE CONTE
- Le 10/08/2018 : Caroline LEMAITRE & Benjamin BERNARD
- Le 17/08/2018 : Pauline FERRON & Timothy STRAMBA-BADIALI
- Le 18/08/2018 : Auriane GOUPY & Raphaël JARDIN
- Le 25/08/2018 : Laura ABBATINO & Rémy AMBUHL
- Le 30/08/2018 : Agathe CLERMONT & Félix MARTIN-MÉRIADEC
- Le 01/09/2018 : Anne-Laure GODARD et Théophile GALLET

Naissances

- Le 30/07/2018 à Dinan: Lucien MERCIER, fils de Pervenche MAHÉ et Arnaud MERCIER

Erratum

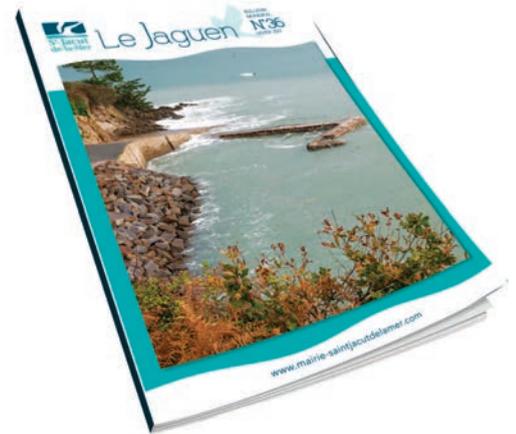
- Le 04/05/2018 à Dinan : Fanny LEVEQUE, fille de Valériane RAULT (et non RUAULT) et Kévin LEVEQUE

Abonnez-vous au bulletin municipal !

Nous rappelons que Le Jaguen est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée et les volets ouverts au moment de la distribution. Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez vous abonner afin de recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal. Il est nécessaire de fournir à l'accueil de la mairie 4 timbres « 20 g » (le poids moyen d'un envoi est de 135g).

Les membres de la commission
du bulletin municipal



Réglementation chien errant

Rappel de l'article 1 de l'arrêté municipal n° 2012/145 du 12 décembre 2012 : « Les chiens ne pourront circuler sur la voie publique, à l'intérieur de l'agglomération sans être tenus en laisse. Les chiens circulant en liberté seront considérés comme des chiens errants ; ils pourront, comme tels, être capturés et conduits à la fourrière où il en sera disposé dans les conditions prévues au règlement de cet établissement. »

Il en coûtera 38.00 euros d'amende au propriétaire en plus des frais d'enlèvement et de garde par Chenil Service.

Aussi, tous les animaux (chevaux, chiens,...) sont interdits sur l'ensemble des plages de la commune, du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année. (Arrêté municipal n° 2012/116 du 23 août 2012). Le non-respect de cet arrêté de police du maire vous expose à une amende de 38 euros.

Portage de repas à domicile : mode d'emploi

Il existe un service sur la commune : le portage de repas à domicile. Vous ou un de vos proches souhaitez établir une demande ? Vous pouvez retirer un dossier à la mairie de St-Jacut-de-la-Mer ou directement à L'EHPAD de Beaussais-sur-Mer, où sont confectionnés les plateaux repas. Le prix est de 10 euros (portage compris) avec une option à 1 euro pour le repas du soir (plus léger, type potage et laitage). Vous devez souscrire ce service pour deux jours minimum par semaine mais cela peut être également occasionnel (suite d'une hospitalisation, immobilisation...). Ce service peut se mettre en place très rapidement après réception du dossier alors n'hésitez pas !

Clarisse RENOUARD – CCAS

Un espace de travail partagé (ou « coworking ») à Saint-Jacut, ça vous intéresse ?

En centre bourg, la municipalité proposera, une fois les travaux achevés, aux travailleurs indépendants, étudiants, personnes en recherche d'emploi, etc., un local aménagé pour le télétravail. Sur place : trois postes, accessibles trois à quatre jours par semaine, hors vacances scolaires.

Un espace de travail partagé... mais pas seulement

Dans les prochains mois, et dans le cadre du projet de valorisation du patrimoine maritime de la commune (le projet « Patmar », dont nous vous avons déjà parlé dans ces pages) ouvrira, dans les murs de l'actuel « écomusée », la Maison du pêcheur. Cet espace sera scénographié pour présenter aux visiteurs les usages et pratiques liées à la pêche, à travers l'histoire de notre village.

Nous la voulons ouverte le plus souvent possible, afin de diffuser au mieux et au plus grand nombre la richesse de la culture locale : notre Maison du pêcheur sera donc accessible au public à l'occasion des vacances scolaires, mais nous travaillons aussi à ce qu'elle puisse accueillir des groupes toute l'année, nous appuyant pour cela, notamment, sur nos structures d'hébergement jaguines (Abbaye, SNCF...).

En dehors de ces périodes d'affluence, nous voyons une opportunité supplémentaire pour la population locale. Parce que la Maison du pêcheur se niche au cœur de notre petit bourg, à proximité des commerces et parce qu'elle sera dotée des équipements nécessaires au travail bureautique (connexion internet notamment), nous souhaitons tester ce service inédit sur place : un lieu de « coworking ». En prenant corps, cette proposition ferait de notre maisonnette, à la fois tournée vers le tourisme et les habitants, un lieu vivant à cent pour cent.

Vous êtes intéressé.e par cet espace et la possibilité de venir y travailler, au calme, un, deux ou trois jours par semaine, de façon régulière ou occasionnellement ? Signalez-vous dès à présent et obtenez plus d'informations à cette adresse : contact@fanfar.bzh

A savoir également : nous aurons le plaisir de vous dévoiler prochainement les plans de la Maison du pêcheur, avec l'ensemble de ses aménagements et animations !

Charlotte AVIGNON

Catamarans et dériveurs stationnés sur les plages



Depuis très longtemps, il est autorisé, tacitement, de poser des dériveurs sur la plage du Rougeret, sans déclaration à qui que ce soit, ni à la mairie, ni à la DDTM.

Cet été, vu le nombre de dériveurs sur la plage du Rougeret, quelques incidents de conflit d'usage ont eu lieu. J'ai été interpellée suite à une altercation assez violente entre plagiste et plaisancier.

Un jour, j'ai compté 72 bateaux dont 20 catamarans. L'emprise de ces bateaux en haut de plage dépasse désormais ce qui est prévu dans l'arrêté municipal, surtout compte tenu de la largeur des catamarans.

La mise en place des bateaux, soit par des voitures privées, soit les chantiers navals, peut s'avérer dangereuse. Je rappelle qu'il faut une dérogation de la DDTM pour pouvoir rouler en voiture sur la plage ou dans la grève.

Nous n'avons pas connaissance de l'identité de ces plaisanciers, même si un petit nombre est venu se présenter en mairie suite à ma demande en assemblée générale du club nautique.

Nous devons connaître l'identité de tous les propriétaires de catamarans et de dériveurs stationnés sur les différentes plages de la commune pour que nous puissions les joindre en cas d'urgence.

Merci de venir vous déclarer en mairie avant la saison 2019. Par ailleurs, il est nécessaire de demander une autorisation pour circuler sur le territoire maritime pour les usagers et les professionnels de la mer afin d'avoir une dérogation pour rouler sur les plages ou dans la grève.

Claire EMBERSON



Travaux de **bricolage** et de **jardinage**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

Jours ouvrables	8h30-12h	13h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	

Pique-nique de la **presqu'île**

Dimanche 9 septembre : la météo est clémente pour tous les habitués du pique-nique de la presqu'île. Encore une belle après-midi où chacun peut prendre le temps de partager un moment, jouer un air de musique ou organiser une partie de soccer sur le terrain multisports particulièrement investi pour l'occasion ! Prochaine édition le premier dimanche après la rentrée scolaire.

Clarisse Renouard



Ganivelles sur les dunes



Les dunes sont fragiles. Ce sont des milieux avec une biodiversité assez remarquable et une flore précieuse. Qui n'a pas admiré les oyats, l'ail à tête ronde ou les queues de lièvre. Ces plantes sont protégées et ne devraient pas être cueillies, de plus, elles jouent un rôle fixateur du sable. C'est pour cela que des ganivelles ont été reconstruites récemment sur la dune de la Manchette et installées à la plage du Ruet entre le parking et la mer. Il est important de suivre les chemins ouverts et de ne pas en créer de nouveaux. Je vous remercie pour votre compréhension, pour la protection de notre patrimoine naturel et la protection contre l'érosion du littoral.

Claire Emberson

TRAVAUX

2019, demandez le programme !

Depuis près de quatre ans, depuis notre élection, nous nous attachons à gérer notre commune en « bon père de famille » comme nous l'impose le législateur. Mises aux normes, sécurisation, embellissement mais aussi entretien et rénovation d'un patrimoine important qui avait beaucoup vieilli : école, salle polyvalente, toilettes publiques, camping, ateliers municipaux, haut de la Grande Rue, ports, pour ne citer que les opérations les plus importantes.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire mais encore faut-il que cela soit compatible avec les facultés contributives des Jaguens.

Pour l'année 2019, priorité sera donnée à la poursuite de l'aménagement des abords de la plage du Rougeret qui fait l'objet d'un contrat de territoire avec le département. Une première tranche consistait en la réalisation de l'aménagement du parking du Rougeret et des espaces qui l'entourent.

La plage du Rougeret est le pôle balnéaire le plus important de la commune tant pour le grand public que pour les activités sportives et notamment l'école de voile et les divers groupes intéressés par les sports nautiques.

La deuxième tranche consistera donc à améliorer et compléter l'accueil et le confort des différents publics fréquentant cette plage par la construction d'équipements adaptés : toilettes publiques, pédiluve, vestiaires, douches. Le tout destiné à compléter les infrastructures existantes de la plage.



Ces installations se situant dans un site très sensible, un soin très particulier sera bien entendu apporté à leur intégration.

En 2019 également, l'ex « écomusée » fera l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de sa nouvelle destination « La maison du pêcheur », pièce maîtresse du projet « PATMAR » (patrimoine maritime). Il s'agira essentiellement de réaliser l'isolation, de rénover l'électricité et le chauffage de ce bâtiment.

Enfin, les travaux lourds sur le patrimoine, nous laissant quelque répit, un programme d'intervention sur les voiries, qui en ont bien besoin, sera lancé. Il concernera notamment la Vieille route pour sa section nord, la rue du Moulin, la rue de la Poste et la rue des Haas.

Selon les possibilités budgétaires, la rue du Châtelet sera proposée en option lors de l'appel d'offre. Ces voies, les plus fréquentées de notre commune, feront l'objet d'une réfection de surface afin d'enrayer les dégradations hivernales importantes constatées depuis ces dernières années. Voilà donc pour les principales opérations qui impacteront l'exercice 2019 et qui seront les plus visibles pour les Jaguens pour cette nouvelle année que nous vous souhaitons bonne.

Jean-Christan DURETZ • Adjoint aux travaux





Repas des aînés du 25 novembre

Dimanche 25 novembre, plus d'une centaine de nos aînés se sont retrouvés lors du repas de fin d'année organisé et offert par la commune. Ann-Laora, chanteuse et M. Alves-Novo, traiteur (La Boutique d'Armor) ont rythmé cet après-midi de danses et de mets très appréciés.

Ce rendez-vous a permis également de fêter les 100 ans de M. Robert Goumot à qui les enfants de l'école ont remis un bouquet de fleurs.



Le mercredi 28 novembre a eu lieu le repas des familles à l'EHPAD « les Tamaris ». Un moment festif pour chacun. Le CCAS avait préparé pour l'occasion des petits colis pour les résidents. La municipalité tient à saluer l'implication de Mme Annie Gernigon, directrice de l'établissement depuis 10 ans qui fera valoir ses droits à la retraite mi-décembre.

Nouveaux artisans et commerçants



Chantal Jacquet

vous accueille dans son Espace Bien-Être, 7 rue de la Banche à Saint Jacut de la Mer,

pour des séances de réflexologie plantaire et de massage bien-être aux huiles essentielles bio.

Naturopathe diplômée en 2014, reconnue par la Fédération Nationale des Naturopathes, elle vous propose également des consultations de naturopathie : méthode de soin naturelle par une hygiène globale (alimentaire, corporelle et psychique), complémentaire à la médecine moderne.

Sur rendez-vous au 09 52 70 39 91.

Plus de renseignements sur www.jcnaturopathe.com



Soizic DERDA,

infirmière diplômée d'Etat de la Croix Rouge

française, installée depuis le 1^{er} septembre au 22 bis rue des Sciaux, est joignable au 06 76 41 00 17, 7 jours sur 7, dimanche et jours fériés.

"Née à Dinan, après un long séjour à l'étranger je suis revenue sur le lieu de mes racines. En effet, ma maman est originaire de Lancieux (commune dans laquelle je réside), le reste de ma famille sur les communes de Ploubalay, et sur Saint Jacut de la mer pour des cousins".



XP réalisation,

une entreprise spécialisée dans la gestion de travaux tous corps d'état, fruit de 20 ans d'expérience dans les domaines de la construction de bâtiments professionnels et de maisons individuelles.

Fort de multiples expériences en gros œuvre, menuiserie, charpente, couverture, bardage, et aménagements intérieur ou extérieur, je saurais gérer pour vous les chantiers les plus complexes.

Je peux vous accompagner aussi bien sur un plan technique qu'administratif dans la conception et la réalisation de vos projets constructions ou de modifications de bâtiments.

XP Réalisation • David REIS
contact@xp-realisation.fr
06 83 28 96 07

Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

- COPPALLE Christophe, rue de Biord, abattage de 2 arbres
- SALMON Anne, 18 rue des Ebihens, clôture
- VILLAC Michel, 9 rue de la Manchette, pose portail et portillon
- VILLAC Michel, 9 rue de la Manchette, remplacement de la haie par un muret et grillage
- PETIT Chantal, 15 bd des Dunes, remplacement clôture
- COPPALLE-KERGUILLEC C, 21 rue de de Biord, clôture
- VIGNE Pierre, 37 rue des Haas, remplacement haie par clôture
- EDF ENR SOLAIRE (GOLDSCHILD G.), 9 bis rue des Bourgneufs, installation d'un générateur photovoltaïque
- GENEVOIS Paulette, 7 rue de la Gare, remplacement fenêtres et portes
- FARJAUDOUX Jean-Claude, 7 rue de la Noé, véranda
- LEGOFF Emilie, 21 rue de la Noé, clôture
- LE FUR Michèle, 15 place de la Douane, réparation pignon appentis
- KUZMIK Jean-Marc, route du Guildo, abattage d'arbres
- AUBRY-LE CHAPELIER G, 48 rue du Châtelet, abattage d'un arbre
- SCI CAMEL, 19 rue de Biord, mur en granit
- COUSIN Laurent, 87 Grande Rue, pose portail et réfection de la cour
- BURDINO Michel, 87 bis Grande Rue, pose portail et réfection de la cour
- POUPINET Marc, 9 bis impasse de la Pierre Gilette, pose d'un portail
- RENOUARD Bernard, 5 chemin de la Pissotte, muret habillé de pierre de taille et dessus en bois
- BARBIER Patrick, 45 Ter route du Guildo, remplacement clôture
- LÉON Jean, 13 Grande Rue, abri de jardin
- SCI NOTRE DAME DES GREVES, 14 rue des Fresches, changement des ouvertures, création d'une baie et d'une fenêtre de toit
- MONTAGNE Alain, 60 route du Guildo, abri de jardin et pose d'un portail
- HERVOCHON Patrice, 48 bd du Vieux Château, modifications diverses extérieures sur la maison
- BURGAUD Eric et Florence, 103 bd du Rougeret, extension et modifications des façades
- VERDE DE LISLE D, 5 rue de Giraud, abri de jardin
- PONCIN Christian, 30 bd du Vieux Château, abri de jardin
- TELLIER MH, 33 bis bd du Rougeret, abri de jardin
- CAUCHOIS Emmanuel, 25 rue des Haas, pose d'un brise-vue sur le mur
- RENOUARD Bernard, 5 chemin de la Pissotte, pose d'un portail

Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- COPPALLE-KERGUILLEC C, rue de Biord, construction d'une maison individuelle
- BIGOT Thierry, bd du Rougeret/rue de la Noé, construction d'une maison individuelle
- CRUBILLE Annie, 13 bis Grande Rue, surélévation d'une maison individuelle
- CLEMENT Pierre, impasse de la Pierre Gilette, extension d'une maison individuelle avec démolitions
- FOLINAIS E/PLASSART A, Grande Rue, construction d'une maison individuelle
- DOAT Olivier, 12 rue du Châtelet, transformation d'un garage en habitation
- KUZMIK JM et S., route du Guildo, construction d'une maison individuelle
- Club nautique de Saint Jacut de la mer, Plage du Rougeret, pose de containers assemblés pour recevoir le club
- Association diocésaine, chemin Saint-Christophe, construction d'une salle paroissiale



informations intercommunales

DINAMO !

Samedi 1^{er} décembre 2018, Dinan Agglomération a lancé son réseau de bus DINAMO! avec la mise en place de 4 lignes avec dessertes :

- Des centres-villes (Dinan-Léhon, Lanvally, Quévert, Taden),
- Des zones d'activités économiques,
- De la gare routière et de la gare SCNF,
- Des services publics et des centres de santé.

DINAMO ! est en liaison avec toutes les autres mobilités

(aires de covoiturage, parkings en périphérie, réseau BreizhGo, réseau TER, Compagnie Corsaire).

Ce service public est gratuit.

Les bus circulent du lundi au samedi, de 7h00 à 20h00 mais pas le dimanche ni les jours fériés. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus de renseignements sur les lignes, les horaires, le plan du réseau, téléchargez le guide en ligne sur <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/DINAMO-generateur-de-mobilite!>

Contact : Agence DINAMO !

Gare routière • Place du 11 novembre 22 100 DINAN
02 96 39 92 39 • mobilites@dinamo.bzh



Jours et horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Accès à la déchèterie

Dinan agglomération informe que les usagers doivent obligatoirement être munis d'un badge pour accéder aux déchetteries de Plancoët et La Landec.

Chaque badge est crédité de 26 passages. Les usagers n'ayant pas encore fait la demande de badge d'accès peuvent se rendre à la Maison Intercommunale de Plancoët (33 rue de la Madeleine) munis d'un justificatif de domicile (taxe d'habitation ou foncière, relevé de propriété ou acte de vente pour les propriétaires, taxe d'habitation ou contrat de location pour les locataires) ou contacter le 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.

Le premier badge est gratuit.

Horaires d'ouverture de la déchèterie en dernière page.

Fin de campagne désinsectisation frelons asiatiques 2018

Les entreprises de désinsectisation travaillant sur vos communes dans le cadre du plan de lutte contre les frelons asiatiques, nous informent que la totalité des nids sont vides de reines et de larves. Seuls quelques frelons sont parfois visibles à l'extérieur du nid. Les températures et les conditions météorologiques prévues accéléreront la fin programmée de ces insectes. Le traitement de ces nids par insecticide n'est donc plus approprié (aucun effet sur l'expansion de l'espèce). La campagne de désinsectisation est donc désormais clôturée.

Alexandra LECONTE

Dinan Agglomération

Pass commerce artisanat

La Région Bretagne a mis en place un dispositif - intitulé PASS COMMERCE et ARTISANAT - d'aide à l'investissement pour les commerçants et artisans de proximité. Il a pour objectif de dynamiser l'activité économique principalement dans les communes rurales et d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service des centres-bourgs. Dinan Agglomération a adopté le principe de co-financement de ce dispositif et le gère localement. La Région a mandaté les chambres consulaires (CCI et CMA) pour aider les commerçants et les artisans à effectuer leurs demandes d'aide. Pour plus de renseignements, s'adresser aux chambres consulaires locales.

La thermographie infrarouge



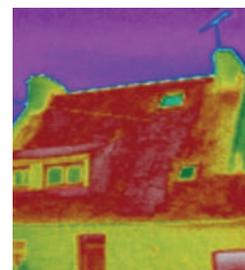
Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter. Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.

Cette technique doit être réalisée à l'aide d'une caméra thermique

Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation.

Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :

- étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €
- pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type étude thermique) : environ 650 €



La caméra thermique permet de **visualiser les pertes de chaleur** mais elle **ne permet pas de les quantifier**. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique du logement. Vous pouvez contacter un Espace Info Énergie pour qu'un conseiller analyse avec vous les faiblesses et les qualités de votre logement et propose des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.

L'Espace INFO ÉNERGIE de Dinan Agglomération propose un conseil neutre et gratuit pour toutes questions liées à la maîtrise de l'énergie (construction, rénovation, énergies renouvelables, etc.)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Tél. 02.96.87.42.44

Pour en savoir plus : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>



RAPPEL

Chenilles processionnaires : DANGER

CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT FAIRE LE NÉCESSAIRE

Pour les enfants et pour nous-mêmes

Leurs poils urticants provoquent démangeaisons, oedèmes, éruptions cutanées, allergies ... ce qui nécessite parfois une hospitalisation.

Pour nos animaux

Les avaler peut leur être fatal. Surtout ne pas toucher les chenilles et éviter les endroits où elles sont passées. La conduite à tenir en cas de contact avec la chenille processionnaire : rincer la plaie avec beaucoup d'eau et **en urgence** consulter le médecin ou le vétérinaire.

Pour limiter sa prolifération, il existe plusieurs moyens selon les saisons :

- De juin à septembre, installation de pièges à papillons.
- De septembre à novembre, traitement biologique (il est préférable de faire appel à une entreprise agréée).
- **De décembre à février**, coupe des nids à l'aide d'un échenilloir (couper les branches infestées et les brûler) et installation d'éco-piège autour du tronc.

Pour tout renseignement et commande, contacter Dinan Agglomération au **02 96 01 37 00** ou la mairie au **02 96 27 71 15**.

Carte nationale d'identité et passeport



Pour faire ou refaire sa carte d'identité ou son passeport, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil (Plancoët : 02 96 84 39 70, Ploubalay, commune de Beaussais-sur-Mer : 02 96 82 60 60, Matignon : 02 96 41 24 40, Dinan : 02 96 39 22 43).

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous. Il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>.

Renseignements sur le site :

<http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite>

Inscription sur les listes électorales

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

A compter de 2019, les modalités d'inscription changent.

Ainsi, pour voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 30 mars 2019.

A compter de 2020, l'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin.



Recensement des jeunes JDC



Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Il doit se rendre à sa **mairie** avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement en mairie permet l'inscription d'office sur les listes électorales.



La CPAM des Côtes d'Armor

vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr



Et si vous faisiez le point **sur votre santé ?**

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examen de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ? La Cpmam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ? En informant votre Cpmam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?

Par téléphone au 36 46

Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers

Attention aux faux sites administratifs !

Certaines démarches administratives peuvent être faites gratuitement sur Internet. Par exemple, il est possible de consulter le nombre de points restants sur un permis de conduire, de faire une demande de carte grise,...

Le site de référence (site officiel de l'administration française) est www.service-public.fr. Il recense tous les sites officiels en fonction des documents souhaités.

Attention aux arnaques !

Pour s'en prémunir, il faut se renseigner auprès des sites officiels avant de passer commande, consulter les mentions

d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

légales d'un site pour identifier sa nature et son exploitant, vérifier les adresses (les sites officiels se terminent toujours par « .gouv.fr » ou « .fr », se méfier des premiers résultats de recherche, vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée,...

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec la DGCCRF (www.economie.gouv.fr/dgccrf/)

Avec le concours de MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Nolwenn Chereh, policière municipale

Obligation de déclarer la présence de mэрule



Que l'on soit propriétaire ou simple occupant d'un bien immobilier, celui-ci requiert la plus grande attention, en veillant notamment à son entretien régulier et en s'assurant de son bon état de conservation, depuis la cave jusqu'aux combles. Un certain laisser-aller et un défaut prolongé de surveillance exposent en effet à de sérieuses déconvenues.

Il existe, entre autres, des champignons capables d'infester les bois d'un bâtiment non entretenu ou vacant trop longtemps ; cela se manifeste par une dégradation conduisant, plus ou moins expressément selon le champignon incriminé, à une destruction du matériau et la perte totale de ses propriétés mécaniques.

La mэрule, champignon lignivore (se nourrissant de cellulose, bois et dérivés), figure parmi ceux-ci ; elle s'attaque notamment aux charpentes, éléments structurants et autres boiseries des logements humides et insuffisamment aérées.

Sa particularité est d'opérer avec une célérité remarquable, laissant ainsi peu de temps de réaction en cas de présence avérée.

Dans la majorité des cas, elle se niche derrière un doublage (double cloison, plinthes, revêtements...), les caves et greniers non utilisés ou autres vides sanitaires ; d'où sa détection souvent tardive.

Dans de nombreux cas, sa découverte fait suite à des travaux, tels que la dépose d'éléments de second œuvre par exemple.

Conditions les plus propices à son développement :

- humidité du support relativement constante et élevée, comprise entre 22 et 35 %,
- confinement (absence de ventilation) d'un espace en quasi obscurité,
- température ambiante régulière et relativement douce (18 à 26 °C).

Outre le défaut d'entretien précédemment indiqué, sa présence peut aussi survenir à la suite d'un dégât des eaux ou d'erreurs de conception lors d'une réhabilitation (enduits étanches intempéstifs, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).

D'autres facteurs liés à l'usage du bâtiment, comme la sur-occupation, peuvent également générer une condensation excessive et production de vapeur d'eau, favorisant les conditions d'apparition de la mэрule ; un local correctement occupé et ventilé présente en principe un taux d'humidité compris entre 30 et 60 % (facilement mesurable avec les petites "stations météo" vendues dans le commerce spécialisé ou la grande distribution).



Face à la multiplication des sinistres, notamment constatée dans le grand ouest et la région parisienne, la loi ALUR du 24 mars 2014, en son article 76, a instauré un dispositif de lutte contre la mэрule, basé sur l'information à l'initiative des propriétaires ou occupants de logements ou autres locaux.

Dès qu'il a connaissance de la présence de mэрule dans une construction, l'occupant ou à défaut le propriétaire est tenu d'en effectuer la déclaration en mairie.

Lorsque la mэрule est présente dans les parties communes d'un immeuble soumis à la Loi sur la copropriété, la déclaration incombe au syndicat de copropriété.

*DDTM des Côtes d'Armor
Unité Bâtiment Durable - Qualité de la Construction*

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/merules-et-autres-champignons-lignivores>
http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/guide_prevention_et_lutte_merules_122007.pdf



Déclarez vos ruches

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Quels avantages pour les apiculteurs ?

Connaître **l'évolution** du cheptel apicole.

Améliorer **la santé** des abeilles.

Mobiliser des **aides européennes** pour la filière apicole.

NOUVEAU !
Une procédure simplifiée de déclaration en ligne :
mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Drones de loisir :

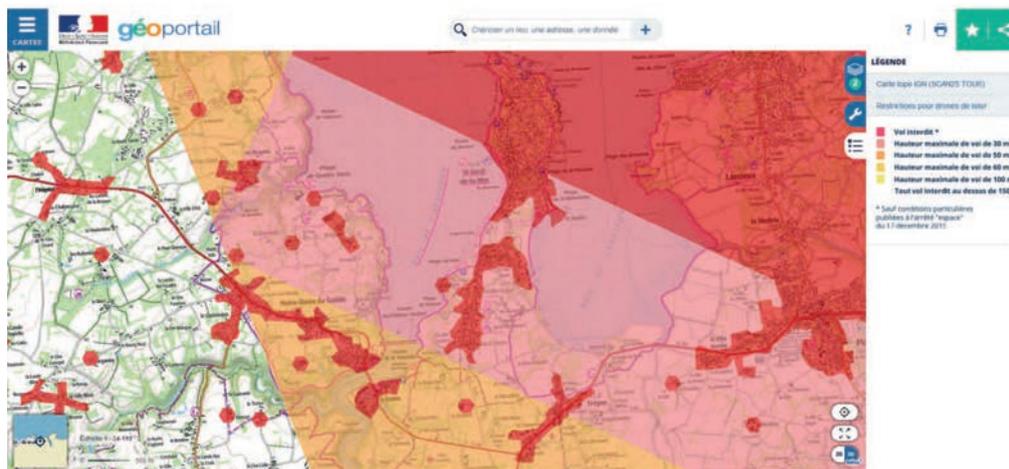
les 10 règles à connaître avant de les piloter



1. Ne pas survoler les personnes ;
2. Respecter les hauteurs maximales de vol (en dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale de vol est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure à proximité des aérodromes par exemple) ;
3. Ne pas perdre votre drone de vue et ne pas l'utiliser de nuit (même s'il est équipé d'un dispositif lumineux) ;
4. Ne pas l'utiliser au-dessus de l'espace public en agglomération (même si le survol de votre espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public reste possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur adaptées à votre environnement immédiat) ;
5. Ne pas l'utiliser à proximité des aérodromes (les distances minimales d'éloignement à observer peuvent atteindre 10 kilomètres pour les aérodromes les plus importants) ;
6. Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés (centrales nucléaires, terrains militaires, monuments historiques, parcs nationaux...)
7. Respecter la vie privée des autres en particulier si votre drone est équipé d'une caméra ;
8. Ne pas diffuser vos prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
9. Vérifier dans quelles conditions vous êtes assuré pour la pratique de cette activité (responsabilité engagée en cas de dommages causés notamment aux personnes et aux biens en surface) ;
10. Enfin, si vous souhaitez piloter un drone d'un poids supérieur à 800g, il vous faudra passer une formation théorique et procéder à l'enregistrement de votre drone.

Où faire voler son drone en toute sécurité ?

Le Géoportail met à disposition la carte des zones de restrictions pour l'usage de drones de loisir en France métropolitaine. Destinée aux utilisateurs de drones de loisir, cette carte répond à la volonté de présenter aux usagers un support visuel pour localiser aisément les zones où le vol de drones de loisir est - ou n'est pas - autorisé, et si oui, sous quelles conditions.



APEAEP



C'est la rentrée pour nous aussi !

L'APEAEP a, elle aussi, retrouvé le chemin de l'école et a organisé avec l'aide de Sylvie Diez l'accueil des parents et des enfants avec café, jus de fruits et petits gâteaux, pour accompagner la rentrée des enfants.

Le mardi 18 septembre à 19h, s'est tenue notre assemblée générale avec un programme chargé : présentation des projets des enseignants et de l'école, présentation et approbation des bilans moraux et financiers de l'année écoulée puis élection du nouveau bureau.

- Les projets de l'école s'articuleront cette année autour des musiques et danses du monde, mais également autour de la biodiversité et notamment celle présente... dans la cour de l'école ! Un nouveau potager devrait voir le jour avec un travail autour de la préparation de la terre et des semences.
- Une fois de plus, les bilans moraux et financiers ont mis en valeur les différentes actions de l'APEAEP et de tous les parents et amis bénévoles qui ont permis la réalisation de tous les projets de l'équipe enseignante.

- Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité : Anne Cardon (présidente), Cyril Bansard (vice-président) Marie-Charlotte Rolland (trésorière), Stéphanie Dugenet (trésorière adjointe), Chloé Berteaux (secrétaire) et Béatrice Guégan (secrétaire adjointe).

Un très grand merci aux membres sortant du bureau pour leur travail et bienvenue aux nouveaux membres !

Le bal des animations de l'APEAEP s'est ouvert le 28 octobre par notre traditionnelle braderie de puériculture, les indéboulonnables « Petites Crevettes ». Sous la houlette de Marie-Charlotte, les bénévoles ont une fois de plus fait des merveilles ! Bradeurs et acheteurs ont fait des affaires et la buvette a fait le plein : 40 exposants et, comme d'habitude, beaucoup de passage le matin. La réduction des horaires d'ouverture ont concentré les visites pour une après-midi plus active que de coutume.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les ateliers de créations de Noël sont en cours de préparation... Grâce aux talents de Béatrice et à l'accompagnement des parents, les enfants de l'école devraient une fois de plus, au cours du mois de novembre, confectionner les merveilles que vous retrouverez au marché de Noël des enfants.

Le Marché de Noël des enfants aura lieu le samedi 08 décembre, place Landouar, de 10h à 17h. N'hésitez pas à venir déguster la tartiflette confectionnée par les parents, à vous réchauffer autour d'un verre de vin chaud ou à remplir votre panier de l'artisanat des enfants, des parents et des amis de l'école et des chocolats que nous vous proposerons.

Avec l'APEAEP, la convivialité, c'est toute l'année ! N'hésitez pas, parents ou amis, rejoignez-nous !

Bureau de l'APEAEP

Contact : parentsdeleves2stjacut@gmail.com



Il y a 100 ans : la fin de la Grande Guerre

Daniel Guichard, passionné par la première guerre mondiale, est venu trois fois dans la classe nous en parler. Il nous a parlé de son grand-père qui était « poilu », combattant de la Grande Guerre, de ses souvenirs d'enfance et il nous a montré un document qu'il a écrit sur son grand-père. Il nous a aussi dit où était le monument aux morts de Saint-Jacut de la Mer. Certains élèves ne savaient pas qu'il y en avait un. Nous avons lu le journal « Un jour une actu » et nous avons appris toutes les inscriptions qu'on pouvait trouver sur ces monuments.

Il nous a raconté des histoires, des anecdotes qu'il a entendues par des personnes âgées ou lues dans des livres. Il nous a montré des dessins que nous avons imprimés et coloriés.

Il nous a montré des objets qui datent de la Grande Guerre, des tableaux peints par des enfants de Saint-Jacut-de-la-Mer qui étaient exposés à la mairie. Youn nous a montré des douilles, des chapeaux de la Marine, les médailles de ses grands-parents et la lampe de code. Yann nous a montré des photos de Spad (des avions de la première guerre mondiale).

Nous avons aussi travaillé sur des ancêtres de Yaël qui ont fait la 1ère Guerre Mondiale.

Nous remercions M. Guichard d'être venu. Cela nous a donné une idée de ce qu'était cette guerre terminée il y a seulement 100 ans.

Les élèves de la classe de CM



Jouer & apprendre

Aujourd'hui, le jeu est reconnu comme moyen central pour entrer dans les apprentissages. Il a un rôle majeur dans la construction du savoir, notamment dans le domaine des mathématiques. Il permet de développer les compétences langagières. C'est également un facteur de sociabilisation. On apprend à vivre avec les autres et à contrôler ses émotions (accepter d'attendre son tour, de perdre, être parfois contraint de tout recommencer... mais aussi pouvoir gagner, mettre en place des stratégies.) Les jeux à règle permettent à l'enfant de percevoir les limites de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas... Et c'est aussi un grand moment de plaisir partagé où l'imaginaire des petits et des grands peut pleinement s'épanouir !

C'est pourquoi cette année, nous mettons des ateliers de jeu de société tous les jeudis matin de 9h30 à 10h30. La matinée de lancement a eu lieu le 4 octobre et les parents et amis de l'école étaient au rendez-vous. C'est l'occasion d'apprendre ensemble et en s'amusant.

Tous les parents et amis qui souhaitent se joindre à nous les jeudis matin sont les bienvenus.

Gwenn Bouedec



Le jour de la rentrée

Notre trio de musiciens bénévoles a accompagné nos élèves le jour de la rentrée au rythme de musiques traditionnelles et de belles balades irlandaises. De quoi démarrer l'année avec entrain !

54 élèves répartis en 3 classes, des conditions idéales réunies pour assimiler les apprentissages et proposer aux élèves des projets pédagogiques enrichissants comme ceux retenus cette année qui mettrons à l'honneur le sport (voile, piscine, biathlon, escrime...), la culture (dans le cadre de la valorisation du patrimoine maritime), les sciences (lombrisque...), les arts (cinéma, théâtre, réalisations et sorties en partenariat avec l'OCCE...), les divertissements (ateliers jeux de société avec des bénévoles)...

Clarisse Renouard



La semaine du goût

Lundi 8 octobre 2018, Ali, chef cuisinier dans le restaurant de la Goélette, est venu dans la classe des maternelles pour présenter son pays à toute l'école et nous parler de la semaine du goût.

Il nous a fait sentir des épices, expliqué comment cela s'appelait en français et en arabe.

Il nous a aussi raconté comment se passait son petit déjeuner quand il était enfant : sa grand-mère faisait du pain dans un four artisanal (le tabouna) et il mangeait chaque matin ce pain avec de l'huile d'olive, du miel et du lait.

A la fin, Ali nous a joué de la musique avec un instrument appelé le darbouka. A côté, dans la salle BCD (Bibliothèque Centre de Documentation), nous avons vu des danses traditionnelles tunisiennes.

Pour finir, il nous a offert des toques de chefs et un livret de recettes. Nous avons pris une photo tous ensemble. C'était génial et inoubliable : on a appris des choses enrichissantes sur la Tunisie !

Les élèves de la classe de CM





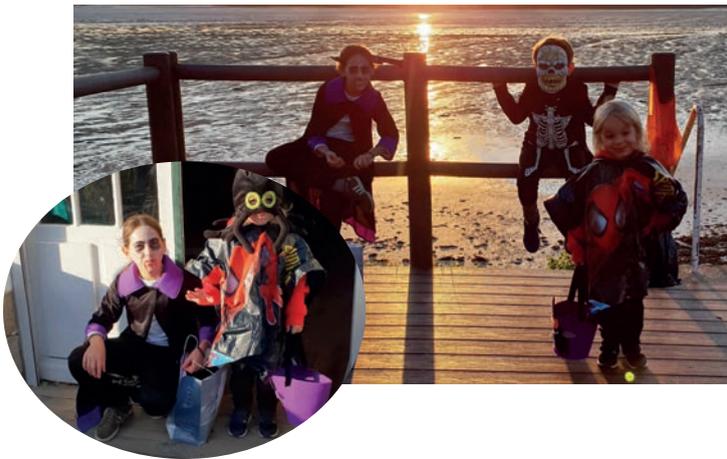
Le goûter d'Halloween

Comme chaque année, l'ACJ a offert un goûter aux enfants déguisés qui ont répondu nombreux à cette manifestation dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à tous.

Quinzaine commerciale de Noël

L'association organise à nouveau sa quinzaine commerciale qui aura lieu du jeudi 20/12/18 au jeudi 03/01/19. Des bons d'achats et de nombreux cadeaux seront à gagner. La remise des lots aura lieu le samedi 05/01/19 autour de la traditionnelle galette des rois.

Le bureau.



Une cabine à livres

Un collectif d'associations dont la bibliothèque de Saint-Jacut de la mer, a mis en place une cabine à livres.

L'ancienne cabine téléphonique près de la poste a été réaménagée pour recevoir des livres.

Le fonctionnement est simple :

- vous empruntez un livre gratuitement
- vous rapportez le livre ou vous le remplacez ou vous le gardez...

Cette initiative est fondée sur le civisme et le partage.

Chacun prend soin des lieux et des ouvrages pour le plaisir de tous.

Excellente lecture !



L'AMAP

Une association qui vous permet d'avoir des produits frais (en direct du producteur), de proximité et de qualité.

C'est très simple, venez voir... tous les mercredis entre 18h30 et 19h15 à la salle des fêtes de Saint Jacut.

Un accueil convivial, souvent autour de dégustations partagées lorsque l'on vient chercher son « panier ».

On y rencontre les producteurs qui apportent leurs produits en direct de la ferme.

Une grande variété de légumes, différents chaque semaine : des pains variés, des poulets et des œufs, des poissons, des fromages de chèvre, du miel, des viandes de bœuf et de porc, etc.

Pour bénéficier de ces produits bio, il suffit d'adhérer à l'association « AMAP de la Baie » (10€ par an) et ensuite de passer « contrat » avec le ou les producteurs, pour une durée de 6 mois, renouvelable.

L'Amap fonctionne sur le principe de la solidarité : chacun son tour vient aider à la distribution et l'on va donner un coup de main au maraîcher en fonction de ses possibilités lorsqu'il a besoin d'aide. Il est possible d'adhérer à tout moment de l'année

Pour plus d'informations, contacter :

Anne Bataille au 06 86 93 53 87

Véronique Duchon 06 03 13 11 11

Par mail : amapdelabaie@gmail.com

<https://m.facebook.com/AMAP-de-Saint-Jacut-de-la-Mer-833457413444474/>



Centre associatif et culturel de la Presqu'île

La vie au centre culturel :

Pour l'année 2018 à ce jour, 265 réservations de salles ont été faites par les associations jaguines, pour leurs réunions, assemblée générale, expositions, conférences ou autres animations...

Les années précédentes : 101 en 2015, 212 en 2016, 235 en 2017

Animations organisées au centre culturel

En 2018, depuis le début de l'année :

- conférence sur "l'écoconstruction et la conception bioclimatique", jeudi 1^{er} mars (St-Jacut Environnement)
- atelier d'écriture, vendredi 2 et samedi 3 mars (Presqu'île en poésie)
- exposition de collections, samedi 9 et dimanche 10 juin (Centre associatif et culturel)
- animation musicale par le groupe Polyfolies de Rennes, samedi 9 juin (Centre associatif et culturel)
- animation spectacle, samedi 30 juin (Back to Africa)
- exposition de tableaux par J.F. Verpiot, du samedi 7 au samedi 14 juillet (Centre associatif et culturel)
- exposition photos "Chemins de vent" par Claude et Jean-Marie Carret, dans le cadre du festival "La Houle des mots", vendredi 3 et samedi 4 août (Presqu'île en poésie)
- "Nuit internationale de la chauve-souris", vendredi 17 août (St-Jacut Environnement)

Exposition de collections, samedi 9 et dimanche 10 juin 2018.



- soirée animation, samedi 29 septembre (Back to Africa).
- exposition du jeudi 8 au lundi 12 novembre "La Bretagne et les Bretons pendant la grande guerre", "Etude sociologique sur St-Jacut pendant et après la guerre", "Dates et circonstances des décès figurant sur le Monument aux morts" (Centre associatif et culturel)
- exposition « Ouvrages de dames », dimanche 2 décembre, de 10 h à 18 h 30 (Centre associatif et culturel).

Ce programme, ainsi que toutes les animations hebdomadaires et ponctuelles organisées dans les locaux du Centre culturel sont consultables sur le site du Centre associatif : www.centre-associatif-stjacut.fr

Contacts : Marc Prochownik 06 63 75 28 67, courriel marc.prochownik@orange.fr et Françoise Guichard 02 96 82 51 24.

Le club du livre

Le temps s'écoule, les années passent, les livres gardent toujours leur majesté, ils agrémentent notre quotidien



Les livres, sensations...

"Elle, il, avait toujours aimé sentir les livres, les renifler, surtout quand elle les achetait d'occasion - les livres neufs avaient aussi des odeurs différentes suivant le papier et la colle utilisés, mais ils restaient muets sur les mains qui les avaient tenus, sur les maisons qui les avaient abrités ; ils n'avaient pas encore d'histoire, une histoire bien différente de celle qu'ils racontaient, une histoire parallèle, diffuse, secrète. Certains sentaient le moisi, d'autres gardaient entre leurs pages des relents tenaces de curry, de thé, ou des pétales desséchés ; des taches de beurre salissaient parfois la tourne, une herbe longue, qui avait joué le rôle d'un marque-page tout

un après-midi d'été, tombait en poussière ; des phrases soulignées ou des notes en marge reconstituaient, en pointillé, une sorte de journal intime, une esquisse de biographie, parfois le témoignage d'une indignation de rupture. Celui-là sentait la rue, un mélange de rouille et de fumée, de guano, de pneus brûlés mais aussi étonnamment, la menthe. Des tiges se détachèrent de la pliure, tombèrent sans bruit, et le parfum se fit plus intense." Extrait tiré du livre de Christine Feret-Fleury : *La fille qui lisait dans le métro*.

Chaque mois, il vous est proposé une sélection de 10 livres récents et de l'année dont le livre du mois agrémenté d'une fiche suiveuse. Pour ce mois de novembre * L'amour entre deux rives * de Marine Lenzer.

Vous pouvez déjà vous inscrire pour l'année 2019, il vous est offert les 2 derniers mois de 2018 comme cadeau de bienvenue. Invitation aux bonnes affaires ! A partir de 0,50€ le livre... Tout au long de l'année, durant nos permanences.

Pour nous contacter : marc.prochownik@orange.fr - tél : 06 63 15 28 67



Gym jaguine

L'année 2019 arrive à grands pas avec son lot de bonnes résolutions ; sport, culture ... !

Peut-être vous demandez-vous que faire comme activité ! Sachez qu'il existe à St Jacut un club où l'on pratique de la gymnastique d'entretien, du travail cardio-vasculaire, des mouvements empruntés à la méthode Pilates ainsi que du stretching.

Ce cours est dispensé, dans la bonne humeur, tous les lundis de 18 H 30 à 19 H 30, à la salle polyvalente, par une animatrice diplômée de la Fédération Française Sports pour tous.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rendre visite afin de savoir si cela vous intéresse à l'occasion de 2 cours gratuits !

Andrée HEL

Présidente la Gym Jaguine

Tél. : 06 76 54 50 85

Les Jumeliaux : préparation au voyage... come along ! Venez aussi !

Voici venu le temps des pré-inscriptions au voyage à Kidwelly qui aura lieu du 29 mai (soir) au 3 juin (matin) durant le week-end de l'Ascension avec un programme de visites en route très sympathique et sur place, comme d'habitude, c'est la surprise, et c'est toujours très réussi !

Avant tout destiné à permettre à tous les enfants de Saint-Jacut de découvrir la vie outre Manche, à entendre parler anglais « pour de vrai » et pour tous à créer ou à renouveler des liens d'amitié. **Le voyage est ouvert à tous les jaguens grands et petits**, de 0 à 100 ans ! Outre les festivités sur place offertes par nos amis gallois, qui nous reçoivent toujours avec beaucoup de chaleur, de simplicité et de générosité, nous visiterons en route des sites extraordinaires : cette année le port historique de Bristol, patrie du célèbre grapheur Banksy, un parc minier avec descente dans une mine, un château avec de beaux jardins anglais, des boutiques d'usine de jeans et porcelaine anglaise.... et un coup d'œil sur Stonehenge si on a le temps !

Nous devons réserver notre car avec le bon nombre de places aussi inscrivez-vous dès que possible.

Renseignements disponibles à la mairie, à l'office de tourisme et à la Poste, et inscription par mail : mbc22@orange.fr ou abigaieb@wanadoo.fr ou mahe-desportes@wanadoo.fr.

Tel : 06 71 21 66 75 ou 06 01 75 53 46

Le club de la presqu'île

Les activités du Club

Régulières

- marche d'une heure, le mardi 9 h 30
- scrabble en duplicate le mardi 14 h, Centre culturel (14 h 30 le 1er mardi du mois, après la dictée). Une fois par trimestre, "ronde" de scrabble" : 1 partie le matin 9 h 30 + 1 l'après-midi 13 h 30.
- dictée le 1^{er} mardi du mois 13 h 45, puis scrabble en duplicate à 14 h 30, Centre culturel
- jeux de cartes et scrabble classique le jeudi 14 h, Centre culturel
- cinéma à Dinard ou Dinan en covoiturage, le dernier lundi du mois en début d'après-midi.

Ponctuelles, au 2^e semestre 2018 et début 2019, à ce jour

- vendredi 12 octobre : 12 h repas interclubs à Trémereuc
- jeudi 22 novembre : 11 h Assemblée générale et repas à l'Abbaye, puis jeux au Centre culturel
- jeudi 29 novembre : 14 h Téléthon scrabble classique et belote au Centre culturel (5 euros, goûter compris). Ouvert à tous
- décembre (date à préciser) : goûter de Noël au Centre culturel
- du 9 au 16 mars 2019 : séjour à Prémamanon (Jura), en association avec le Club de Pleslin-Trigavou.

Activité organisée par la Fédération Générations Mouvement Aînés Ruraux :

- lundi 5 novembre : 13 h 30 spectacle salle Hermione à St-Brieuc, spectacle « Un amour de music-hall international".

Consulter le site du Centre associatif : www.centre-associatif-stjacut.fr



Repas du Club" au Restaurant du Port, jeudi 14 juin 2018.

Presqu'île en poésie

La houle des mots



Les 3 et 4 août dernier avait lieu la deuxième édition du festival « la houle des mots » autour du thème « Nomades ».

Environ 700 personnes sont passées sur les sites remarquables du festival, à l'abbaye et à la Maison de la Mer. Les artistes qui pour cette occasion avait ouvert leurs ateliers témoignent également d'une bonne fréquentation.

Cette deuxième édition connut un vif succès grâce évidemment aux mécènes institutionnels et privés que vous pouvez retrouver sur le site de PEP et aussi aux nombreux bénévoles qui nous ont rejoints et à qui il faut rendre hommage car sans eux pas de festival. L'organisation du festival remercie chaleureusement tous les partenaires qui nous ont aidés.

Cette manifestation constitue désormais un rendez-vous annuel mais qui va changer de date comme l'a décidé l'Assemblée Générale de Pep. En 2019 le festival « La houle des mots » aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 juillet. Ainsi, il ouvrira la saison touristique de notre presqu'île. Nous vous en dirons plus dans les prochains numéros du Jaguen.

D'autres événements jalonnent l'année à venir (Apéros poétiques, Printemps des poètes, Comice poétique, Atelier d'écriture). Ces manifestations seront à découvrir sur le site de Presqu'île en poésie : presquileenpoesie.org

Thèmes proposés pour les prochains apéros poétiques (dates à retrouver prochainement sur le site de PeP) :

- Décembre : Insolite.
- Janvier : Excès.
- Février : Humour.
- Mars : La beauté (thème du Printemps des poètes).
- Avril : Rébellion.
- Mars : Ailleurs.
- Juin : Différence.

Ty Yoga

L'association Ty Yoga continue de proposer ses cours en Hatha Yoga, chaque mardi de 18h30 à 20h dans la salle polyvalente de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Catherine Gesbert-Mambré





CALENDRIER / MANIFESTATIONS

Dates à retenir

Décembre

- Samedi 08 : Marché de Noël (APEAEP)
(place Landouar)

Janvier :

- Vendredi 18 : Vœux de la municipalité,
(salle polyvalente)

Mars :

- Mardi 19 : Cérémonie commémorant la fin de la
guerre d'Algérie
(rond-point du 19 mars 1962)

Avril :

- Dimanche 28 : Braderie des Petites Crevettes (APEAEP)
(salle polyvalente)



Les annonces de l'Abbaye

02 96 27 71 19 - www.abbaye-st-jacut.com

15 DÉCEMBRE 2018 SAMEDI, 14H30-16H30

**L'apocalypse, une révélation / des rencontres bibliques : lire sa propre
vie** - Animée par Sœur Simone Gendrot.

MARDI 11 DÉCEMBRE 2018, 19H

AU DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 2018, 9H

**Préparer Noël à la lumière de Saint Jean/ méditer sur le don de
l'amour à l'humanité, l'évangile comme horizon** - Animé par Albert
ROUET, archevêque émérite du diocèse de Poitiers.

VENDREDI 18 JANVIER 2019, 19H

AU DIMANCHE 20 JANVIER 2019, 16H

Séparés-divorcés : la force de la vie -
Animée par Guy de LACHAUX, prêtre.

SAMEDI 19 JANVIER 2019, 18H-22H

Afghanistan-Pakistan ou le chaudron des terrorismes contemporains
Animée par Elie GEFFRAY. Invité Georges LEFEUVRE, anthropologue,
chercheur associé à l'IRIS.

VENDREDI 25 JANVIER 2019, 19H

AU DIMANCHE 27 JANVIER 2019, 15H

**Jeunes et vieux, il nous créa.../ entre générations, qu'avons-nous à
partager ?** Colloque inter-religieux

**Durant les fêtes de Noël et du nouvel an, des concerts,
expositions et conférences ouverts à tous.**

Patmar

Une trentaine de personnes ont pu se faire présenter le futur itinéraire du dispositif de valorisation des héritages maritimes jaguens lors des journées européennes du patrimoine les 15 et 16 septembre dernier.





Pesticides interdits

“En janvier 2019, les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique). Afin d'informer le grand public, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio du Finistère et la Maison de la consommation et de l'environnement ont réalisé une série d'affiches.”
<http://www.jardineraunaturel.org/fr/actualites/fiche.php?id=2290>



Patrouille de France

Le vendredi 24 août 2018, entre 10h20 et 10h30, à l'initiative de Michel Desbois, Conseiller Départemental, la patrouille de France a rendu l'Hommage de la Nation aux Résistants. Huit Alphajets ont survolé plusieurs communes dont Saint-Jacut-de-la-mer (Stèle FFI route du Guildo) en signant leur passage d'un panache de fumées aux couleurs de la République Française.

Lydie Allan



tribune Libre

PLU Intercommunal

J'ai pu constater en tant que membre de la commission PLUi des vellétés de durcissement des contraintes sur notre bande côtière, allant bien au-delà de ce que demande la loi Littoral. Il faut préserver la beauté de nos paysages sans étouffer pour autant nos administrés sous de nouvelles contraintes. On ne peut rayer en quelques rapides coups de crayons le travail de 8 ans d'étude de notre PLU. C'est pourquoi j'ai demandé pour l'essentiel d'intégrer tout simplement notre PLU actuel au PLU Intercommunal.

Je reste vigilante sur ce sujet.

Village Vacances à Ploubalay

Cet automne Beaussais-sur-Mer a présenté un nouveau projet d'urbanisation, que je qualifierais de démesuré : 420 emplacements, soit près de 4 fois la capacité moyenne en France, pouvant accueillir 1680 personnes soit le double de la population de Saint Jacut ! 10 hectares de terres agricoles détruits, réputés être parmi les meilleurs de la région, en une seule opération.

On entend beaucoup parler d'écologie et de développement durable mais il faut avant tout préserver la terre agricole. L'abondance actuelle dans nos magasins ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : c'est la terre qui nous nourrit.

Selon la FN SAFER en moyenne l'équivalent de la surface agricole d'un département disparaît tous les 5 à 6 ans. Ploubalay (pardon, je devrais dire Beaussais-sur-Mer) cherche en permanence à « tirer la couverture » au profit de son ambition : marche forcée vers les 5 000 habitants en 2023 par la création de lotissements déjà largement pris sur les terres agricoles, et maintenant ce projet démesuré qui inquiète même le pays de Saint-Malo (cf « Le Télégramme » du 20/10/2018).

Le sujet a été abordé en conseil municipal de Saint-Jacut Jeudi 4 Octobre. Mme le Maire puis moi-même avons pointé les nombreux problèmes et nuisances afférents à ce projet (lire le compte rendu en ligne). Le conseil n'a pas voulu rendre un avis défavorable mais a émis un « avis favorable aux observations présentées ci-dessus », observations qui étaient toutes défavorables. On appréciera la nuance... Ce projet est encore un exemple, après celui de la caserne des pompiers, illustrant l'importance de garder notre autonomie vis à vis de Beaussais / Ploubalay.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Roselyne GOUPY



Prochain numéro : avril 2019 • Envoi limite des articles : 22 février 2019

Mairie 02 96 27 71 15

9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi (fermé au public)
www.mairie-saintjacutdelamer.com
mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Poste 02 96 27 71 00

Du lundi au samedi de 9h00-12h00

Office de Tourisme tél. : 0825 95 01 22

<https://www.dinan-capfrehel.com/>
accueilsaintjacut@dinan-capfrehel.com
 • De octobre à mars : du lundi au samedi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Fermé tous les mardis, excepté pendant les vacances scolaires et jours fériés.
 • En avril, tous les jours de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Gendarmerie 17

Brigade de Ploubalay 02 96 27 20 17

Brigade de Plancoët 02 96 84 13 99

Défibrillateurs disponibles

- Toute l'année : à la mairie
 - D'avril à septembre au camping et à la maison de la mer, au port de la Houle Causseul

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112 (appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

Secours en mer

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

SAMU 15

Kinésithérapeute 02 96 27 73 80

Pharmacie 02 96 27 76 27

Lundi au vendredi 9h00-12h30 / 14h30-19h00
 Samedi 9h00-12h30

Collecte des encombrants en avril

Inscription obligatoire à l'accueil de la mairie, au 02 96 27 71 15 ou par courriel (mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr).
 Date limite : vendredi 29 mars 2019, 12h00.
 Ne sera ramassé que ce qui aura été déclaré en mairie.

Collecte des déchets ménagers

Jour de collecte pour les individuels : le lundi
 Service assuré par Dinan agglomération - Tél : 02 96 87 14 14
 Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

Déchets verts broyables

à l'Abbaye, avec participation,
 prévenir par tél au 06 85 53 38 51

Déchetterie de Plancoët

Du 1^{er} février au 31 octobre :
 Lundi : 9h00 à 12h00 • Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 • Jeudi : 14h00 à 18h00
 Fermeture à 17h00 du 1^{er} novembre au 31 janvier.
 (Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés)

Médecin cabinet médical
26 bis boulevard du Rougeret :

Dr BLOND : 09 82 33 58 51 - si occupé : 09 73 03 04 24
 ou sur Doctolib (<https://www.doctolib.fr>)
 Consultations uniquement sur rendez-vous.

Cabinets d'infirmiers :

Saint-Jacut-de-la-Mer : 06 76 41 00 17
 Ploubalay, commune de Beaussais sur Mer : 02 96 27 37 90

Conciliateur de justice :

renseignements en mairie pour connaître les dates des permanences.

Marché hebdomadaire :

le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

Tri et éco-points :

Verre	Bouteilles Plastiques ; Boîtes conserves Emballages ménagers sans résidus alimentaires	Papiers Magazines	Vêtement Benne « Le Relais »	Cartons propres
Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	
Houle Causseul	Houle Causseul	Houle Causseul		
Aire Camping-car	Aire Camping-car			
Zone Artisanale	Zone Artisanale	Zone Artisanale		Zone Artisanale Benne rouge
Parking Rougeret	Parking Rougeret			
Parking des Haas				